



CHARTRES
DE BRETAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHARTRES-DE-BRETAGNE

Séance du lundi 15 décembre 2025

DELIBERATION N°130/2025

Foncier - Association Espoir 35 - Engagement de cession foncière dans la phase 3 de la ZAC des Portes de la Seiche

L'an deux Mil vingt-cinq, le 15 décembre, le Conseil municipal de la Commune de CHARTRES-DE-BRETAGNE s'est réuni, en salle du Conseil municipal à la mairie de Chartres-de-Bretagne, sous la Présidence de Monsieur Philippe BONNIN, Maire, après avoir été convoqué le 9 décembre 2025 conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 19h00

Membres en exercices : 22

Présent(e)s : 18

Absent(e)s excusé(e)s avec pouvoir : 3

Absent(e)s : 1

Votants : 21

Présent.e.s (18) : M. BONNIN Philippe, M. GEFFROY Patrick, Mme POULAIN Florence, Mme JOALLAND Dina, M. LE BORGNE David, Mme LOUIS Marie-Micheline, M. BABOUR Mokrane, Mme KOUBA Maryline, Mme BOUCHERON Patricia, M. MUTSHE Jean-Pierre, M. GIRAUD Paul, Mme BLANCHET Annick, Mme BONNET Catherine, M. GAUTIER Roger, Mme BENTZ Nathalie, Mme VANNIER Véronique, M. BOSSARD Emmanuel, Mme HANANE Ghizlane

Absent.e.s ou excusé.e.s avec pouvoirs : (3)

M. LOUIS Jean-Marc donne pouvoir à M. GEFFROY Patrick
M. DANGE Roger donne pouvoir à M. GIRAUD Paul
Mme GLAZIOU Hélène donne pouvoir à Mme LOUIS Marie-Micheline

Absent.e.s: (1)

Mme BOSSARD Anne-Laure

Secrétaire de séance : Mme HANANE Ghizlane

La séance est levée à 22h00

DEL130/2025 (3.1) : Foncier - Association Espoir 35 - Engagement de cession foncière dans la phase 3 de la ZAC des Portes de la Seiche
Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'inclusion et de l'accueil des personnes en situation de handicap, la commune a engagé, depuis janvier 2024, une collaboration avec l'association Espoir 35 et le constructeur Néotoa, en vue de la réalisation d'une résidence dédiée à l'accueil de personnes en situation de handicap psychique.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'appel à candidatures 2025 lancé par la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) d'Ille-et-Vilaine. À ce jour, le dossier porté par Espoir 35 a été présélectionné par la DDETS et est actuellement soumis à l'examen du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH) en vue de sa validation définitive.

La résidence, d'environ 900 m² de surface habitable, sera composée de 30 logements de type T1bis, classés en logements sociaux PLAI-structure (Prêt Locatif Aidé d'Intégration). Le bâtiment, conçu en R+1, sera construit sur le foncier cédé à Espoir 35 Développement par Néotoa dans le cadre d'un bail à construction d'une durée à déterminer entre Néotoa et Espoir 35. Le bâti sera loué à Espoir 35 jusqu'à l'issue du bail auquel l'association deviendra pleinement propriétaire des constructions.

L'implantation de cette résidence est envisagée sur une partie de l'îlot 3 de la phase 3 de la ZAC Les Portes de la Seiche. Toutefois, cette localisation demeure susceptible d'évolution, dans la mesure où les études de définition du plan de composition et du programme des constructions des îlots 1, 2, 3 et 4 de la phase 3 sont encore en cours.

Est annexée à la présente délibération la dernière version de l'esquisse qui montre les emprises projetées du bâtiment, des espaces verts et du parc de stationnement qui pourront être réadaptées sur les autres îlots de ce secteur.

Ceci exposé,

Vu l'esquisse du projet (**annexe 37**) ;

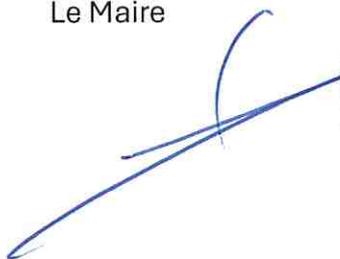
Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de l'espace du mercredi 3 décembre 2025 ;

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Valide le prix de cession du foncier destiné à l'association Esprit 35 Développement, fixé à 180 € HT/m² de surface habitable, conformément aux dispositions du Programme Local de l'Habitat 2023-2028 de Rennes Métropole ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes nécessaires à la réalisation de cette procédure, y compris une promesse de vente.**

Pour extrait conforme

Le Maire



Philippe BONNIN

La Secrétaire

Ghizlane HANANE

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le

ID : 035-213500663-20251215-DEL130_2025-DE